



GRANDLYON

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

06 DEC. 2023

ID : 069-216902338-20231120-DEL041\_23-DE

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

N° 041-23

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 novembre à 19H00

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume MALOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 novembre 2023

**Membres présents** : Guillaume MALOT, Sophie ROLLAND-MORITZ, Michelle GELIN, Pascal WAGET, Magali VINCENT, Christian BAGGIO, Patricia RUFFIN, Nabila ARIFY

**Membres excusés et représentés** : Isabelle DUMEZ (pouvoir à Michelle GELIN), Céline GARCIA (pouvoir à Sophie ROLLAND-MORITZ), Sébastien JALAGUIER (pouvoir à Magali VINCENT), Olivier DELLA DORA (pouvoir à Guillaume MALOT), Thierry LOIR (pouvoir à Nabila ARIFY)

**Membres absents** : Malo GUITELMACHER, Pierre CURTELIN

**Secrétaire de séance, désignée au titre de l'article L.2125.15 du CGCT** :  
Magali VINCENT

---

**Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

---

**Rapporteur** : Sophie ROLLAND-MORITZ, Adjointe au Maire

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du Conseil Municipal et L.2122-21 et L.2122-22 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

CONSIDERANT comme l'indique Sophie ROLLAND-MORITZ, Première Adjointe, qu'il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-joint pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la commune,

CONSIDERANT sur ces éléments que la décision modificative doit par ailleurs être présentée en équilibre,

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

06 DEC. 2023

ID : 069-216902338-20231120-DEL041\_23-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Opération	Natures	Libellé	Montant
011		60612	Energie - électricité	9 000,00€
022			Dépenses imprévues de fonctionnement	- 20 000,00€
065		6574	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	35 000,00€
			<b>TOTAL</b>	<b>24 000,00€</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitre	Opération	Natures	Libellé	Montant
73		73224	Fonds départemental DMTO	24 000,00€
			<b>TOTAL</b>	<b>24 000,00€</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES				
Chapitre	Opération	Natures	Libellé	Montant
21		2181	Installations agencements divers	- 1 000,00 €
26		261	Titres de participation	1 000,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>0,00€</b>

Après en avoir délibéré,

- **PRECISE** que cette décision ne remet pas en cause l'équilibre du budget tel que voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 mars 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les diverses écritures relatives à la Décision Modificative n°2.

**Résultats du vote : 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (N. ARIFY, T. LOIR)**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'Etat le 28/11/2023.

La secrétaire de séance

  


Magali VINCENT

Le Maire



Guillaume MALOT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du